

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE

**9^{ème} DELIBERATION DE LA SEANCE DU 23 FEVRIER 2023
20 HEURES 30****Matière de l'acte : 7. Finances Locales
Sous-matière de l'acte : 7.5 Subventions**

Nombre de membres :
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15

Date de convocation du Conseil Municipal :
le 16 février 2023

L'an deux mille vingt trois
et le jeudi vingt-trois février à vingt-heures trente
Le Conseil Municipal de la commune de CAVILLARGUES (Gard), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2121-7 et suivants) au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent NADAL, Maire.

Etaient présent(e)s : NADAL Laurent, PLUTINO Antoine, GAS Joëlle, LAVASTRE Norbert, REBOULET Franck, TOLETTI Patrick, JUSTAMOND Mireille, FRENE Eric, FRAC Valérie, ARNAUD Jérôme, BERTRAND Michèle.

Etaient absent(e)s excusé(e)s : DOSE Nathalie excusée Procuration NADAL Laurent, MATHIEU Pierre excusé Procuration LAVASTRE Norbert, JALLIFFIER-ARDENT Catherine excusée Procuration JUSTAMOND Mireille

JUSTAMOND Mireille est élue à l'unanimité secrétaire de séance par le Conseil municipal.

Objet : Demande de subvention au Département du GARD au titre du produit des amendes de police 2023 pour la sécurité routière 2023.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la possibilité de bénéficier de la répartition des recettes provenant du produit des amendes de police entre les communes de moins de 10 000 habitants. Il propose donc de solliciter une aide auprès du Département du GARD au titre de la répartition du produit des amendes de police 2023 pour l'opération suivante :

Sécurisation contre la vitesse de la rue de l'ancienne gare au niveau du stade municipal pour la protection des enfants de l'école de football du Sporting Club, de la sécurisation contre la vitesse de la partie ouest du chemin des Holmes.

Monsieur le Maire rappelle que Cavillargues est une commune qui compte environ 850.

Objectifs poursuivis en matière de sécurité :

- ✓ Renforcement des zones limitées à 30 km
- ✓ L'installation de 3 passages surélevés avec une reprise de chaussée et le traçage de sécurité.

L'aménagement de ces zones permettra au quotidien :

- ✓ De sécuriser les abords du quartier des Holmes, du stade lors des entraînements et des compétitions le week-end.
- ✓ De favoriser le ralentissement des automobilistes en les incitant à la réduction de leur vitesse.

✓ De prévenir le risque d'accidents : un automobiliste roulant à 30km/h pourra s'arrêter beaucoup plus rapidement face aux imprévus.

Les marquages au sol permettront de faciliter la visualisation des ralentisseurs.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à **11 332,14 € H.T** soit **13 598.57 € TTC**.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **APPROUVE** la réalisation du projet **Sécurisation contre la vitesse de la rue de l'ancienne gare au niveau du stade municipal pour la protection des enfants de l'école de football du Sporting Club, de la sécurisation contre la vitesse de la partie ouest du chemin des Holmes** et le devis prévisionnel établi pour un montant global de **11 332.14 € H.T** soit **13 598.57 € TTC** (en annexe dossier technique).

➤ **SOLLICITE** une subvention auprès du Département du Gard dans le cadre des amendes de police 2023 pour la réalisation de ce projet estimé au total à **11 332.14 € HT** dont le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Subvention amendes de police 2023.....	5 666,07 €
Part communale	<u>5 666,07 €</u>
Total HT.....	11 332.14 €
TVA 20 %	<u>2 266.43 €</u>
• Total TTC.....	13 598,57 €

➤ **S'ENGAGE** à réaliser ces travaux sur l'année 2023 et les inscrire au budget.

➤ **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces se rapportant à la demande de subvention 2023 pour la réalisation du projet **Sécurisation pour limitation de la vitesse chemin de l'ancienne gare et chemin des Holmes**.

Ainsi fait les jour, mois, an susdits.

Le Maire,
Laurent NADAL



Certifiée exécutoire
Publiée ou notifiée le :

Envoyé en préfecture le 24/02/2023 Reçu en préfecture le 24/02/2023 Affiché le ID : 030-213000763-20230224-D2023_010-DE
--